

OBJET : PLAN NEIGE SAISONNIER HIVER 2021 - 2022

Ce plan neige saisonnier est un complément au plan neige figurant dans l'AIP FRANCE paragraphe AD 1.2-2 (pages AD 1.2-6 à AD 1.2-16) et prend effet à partir du 18 novembre 2021 et jusqu'au 26 mai 2022.

1 AÉRODROMES OU DES OPÉRATIONS SONT ENTREPRISES

Les informations détaillées sont disponibles dans la partie AD 2.7 de l'AIP France correspondant à l'aérodrome concerné dans l'AIP France AD 2.

LFBA	AGEN LA GARENNE	LFSX	LUXEUIL SAINT SAUVEUR
LFAQ	ALBERT BRAY	LFLY	LYON BRON
LFBU	ANGOULEME BRIE CHAMPNIERS	LFLL	LYON SAINT EXUPERY
LFLP	ANNECY MEYTHET	LFML	MARSEILLE PROVENCE
LFLW	AURILLAC	LFJL	METZ NANCY LORRAINE
LFMV	AVIGNON CAUMONT	LFBM	MONT DE MARSAN
LFOA	AVORD	LFMT	MONTPELLIER MEDITERRANEE
LFSB	BALE MULHOUSE	LFSN	NANCY ESSEY
LFOB	BEAUVAIS TILLE	LFSS	NANCY OCHEY
LFBZ	BIARRITZ PAYS BASQUE	LFRS	NANTES ATLANTIQUE
LFBG	BORDEAUX MERIGNAC	LFMN	NICE COTE D'AZUR
LFRB	BREST BRETAGNE	LFTW	NIMES GARONS
LFSL	BRIVE SOUILLAC	LFMO	ORANGE CARITAT
LFRK	CAEN CARPIQUET	LFOJ	ORLEANS BRICY
LFMK	CARCASSONNE SALVAZA	LFOZ	ORLEANS SAINT DENIS DE L'HOTEL
LFCK	CASTRES MAZAMET	LFPG	PARIS CHARLES DE GAULLE
LFBC	CAZAUX	LFPB	PARIS LE BOURGET
LFOK	CHALONS VATRY	LFPO	PARIS ORLY
LFLB	CHAMBERY AIX LES BAINS	LFBP	PAU PYRENEES
LFOC	CHATEAUDUN	LFMP	PERPIGNAN RIVESALTES
LFLX	CHATEAUROUX DEOLS	LFQP	PHALSBURG BOURSHEID
LFLC	CLERMONT FERRAND AUVERGNE	LFPT	PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
LFBG	COGNAC CHATEAUBERNARD	LFRQ	QUIMPER PLUGUFFAN
LFGA	COLMAR HOUSSEN	LFRN	RENNES SAINT JACQUES
LFRG	DEAUVILLE NORMANDIE	LFCR	RODEZ AVEYRON
LFGJ	DOLE TAVAU	LFOF	ROUEN VALLEE DE SEINE
LFSG	EPINAL MIRECOURT	LFSI	SAINT DIZIER ROBINSON
LFQE	ETAIN ROUVRES	LFMH	SAINT ETIENNE LOIRE
LFOE	EVREUX FAUVILLE	LFST	STRASBOURG ENTZHEIM
LFLS	GRENOBLE ALPES ISERE	LFBT	TARBES LOURDES PYRENEES
LFTH	HYERES LE PALYVESTRE	LFBO	TOULOUSE BLAGNAC
LFMI	ISTRES LE TUBE	LFBZ	TOULOUSE FRANCAZAL
LFRJ	LANDIVISIAU	LFOT	TOURS VAL DE LOIRE
LFRL	LANVEOC POULMIC	LFPN	TOUSSUS LE NOBLE
LFOH	LE HAVRE OCTEVILLE	LFLU	VALENCE CHABEUIL
LFHP	LE PUY LOUDES	LFPV	VILLACOUBLAY VELIZY
LFQQ	LILLE LESQUIN		
LFBL	LIMOGES BELLEGARDE		
LFRH	LORIENT LANN BIHOUE		

2 Les renseignements saisonniers relatifs aux aérodromes autres que ceux listés au § 1 de la présente AIC et qui ne figurent pas dans la partie AD 2.7 sont décrits ci-après.

2.1 GAP TALLARD

2.1.1 Procédés et moyens utilisés pour le déblaiement.

a) Neige :

- épaisseur inférieure à 5 cm : aucune opération de déblaiement prévue.
- épaisseur supérieure à 5 cm : déclenchement des opérations de déblaiement avec 1 chasse-neige type aileron.

Les opérations de déneigement seront déclenchées sous un délai de 24 à 48 heures en fonction de la disponibilité des engins de déneigement routier qui sont utilisés pour le déneigement de l'aérodrome. Contact de l'exploitant de l'aérodrome conseillé en période d'épisode neigeux.

b) Glace et verglas :

- néant.

2.1.2 Principes généraux régissant l'ordre des opérations.

Seront déblayés dans l'ordre suivant :

- la piste 02/20 sur sa longueur et sa largeur.
- les voies de circulation.
- l'accès aux postes d'avitaillement.
- les parkings.

2.1.3 Dérogation apportée au plan neige permanent.

La bande gazonnée ne sera pas déblayée.

Remarque : Présence d'un cordon de neige hauteur 50 cm 100 cm sur bord de piste, taxiway et parkings.

2.2 MONT DAUPHIN SAINT CREPIN

2.2.1 Procédés et moyens utilisés pour le déblaiement.

a) Neige :

- épaisseur inférieure à 5 cm : aucune opération de déblaiement prévue.
- épaisseur supérieure à 5 cm : déclenchement des opérations de déblaiement avec 1 chasse-neige type aileron.

Les opérations de déneigement seront déclenchées sous un délai de 24 à 48 heures en fonction de la disponibilité des engins de déneigement routier qui sont utilisés pour le déneigement de l'aérodrome.

Contact gestionnaire conseillé en période d'épisode neigeux.

b) Glace et verglas :

- néant.

2.2.2 Principes généraux régissant l'ordre des opérations.

Seront déblayés dans l'ordre suivant :

- la piste 16/34 sur sa longueur et sa largeur.
- les voies de circulation.
- L'accès au poste d'avitaillement.
- Les parkings.

2.2.3 Dérogation apportée au plan neige permanent.

La bande gazonnée ne sera pas déblayée.

Remarque : Présence d'un cordon de neige hauteur 50 cm 100 cm sur bord de piste, taxiway et parkings.